



PARTICULIERS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Arrosage des jardins potagers		 de 13h à 20h	 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h
Arrosage des pelouses et massifs de fleurs		 entre 8h et 20h		
Randonnées aquatiques et canyoning				
Lavage des véhicules		 à domicile	 à domicile	
Nettoyage des façades, toitures		 sauf impératif sanitaire sécuritaire ou lié à des travaux	 sauf impératif sanitaire sécuritaire ou lié à des travaux	 sauf impératif sanitaire ou sécuritaire
Remplissage et vidange des piscines		 sauf remise à niveau et 1 ^{er} remplissage	 sauf remise à niveau et 1 ^{er} remplissage	

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Retrouvez l'arrêté en vigueur sur :
www.correze.gouv.fr



Auto-limitation



Interdiction